



Comment recuperer sa caution

Par **ANAIS**, le **02/03/2011** à **18:53**

Bonjour,
Le propriétaire de mon ami veut vendre son appartement(a priori 4 locataires y sont présents..) ce dernier à décidé de vendre son "immeuble" pour partir à l'étranger...et mon ami doit quitter fin mars son logement...
Sachant que le propriétaire ne lui a fait aucun courrier simplement informé oralement et il ne veut pas lui rendre en totalité sa caution...car porte légèrement abîmée...
Quels sont les recours de mon ami?
Le propriétaire doit il le reloger car c'est lui qui vend son appartement?
Combien de temps le propriétaire a-t-il le "droit" de garder sa caution?
Auquel cas ou ceux-ci ne sont pas suffisants ou mon ami peut-il se renseigner pour défendre ses droits et faire "pression" sur son propriétaire afin que mon ami ne soit pas lésé et récupère en partie sa caution?
MERCI DE VOTRE AIDE PAR AVANCE
CORDIALEMENT
ANAIS

Par **mimi493**, le **02/03/2011** à **21:03**

Est-ce que le bailleur a envoyé un congé pour vente ou est-ce que c'est votre ami qui a décidé de partir ?
Il a rendu les clés depuis quand ?

Par **ANAIS**, le **03/03/2011** à **14:27**

Bonjour Mimi,
Merci pour votre message Mimi, mon ami n'a reçu aucun courrier pour lui avertir que son propriétaire vendait..(sauf oralement..).
Mon ami ne part pas de lui-même car c'est à cause de son propriétaire qu'il est obligé de partir car il veut vendre...donc il est obligé de lui remettre les clés fin mars...
Merci de bien vouloir m'aider...
A bientôt Mimi
ANAIS